

SECURITE GLOBALE = SURVEILLANCE GENERALE = LIBERTE MINIMALE

Le projet de loi « sécurité globale » s'il est adopté permettra et généralisera la surveillance et le fichage en masse de la population. La promesse de réécrire l'article 24 interdisant et sanctionnant la captation et la diffusion d'images des forces de l'ordre ne suffit pas !

Utilisation généralisée et banalisée de drones, élargissement de l'accès aux images de vidéo-surveillance, retransmission « en temps réel » au poste de commandement des images captées par les caméras piétons des forces de l'ordre en intervention, possibilité pour les forces de l'ordre de garder et porter leur arme de service dans les lieux recevant du public, élargissement des champs d'action de la police municipale... sont autant de raisons de nous inquiéter du **virage liberticide que prend l'état français**.

De plus, la semaine dernière, en marge des « travaux » sur la loi sécurité globale, 3 décrets ont élargi les possibilités de **fichage de la population** en élargissant les 3 fichiers de « sécurité publique » déjà existants (*PASP, GIPASP, ESAP*). Ces fichiers peuvent maintenant concerner des personnes physiques ou morales, ou des « groupements » (associations, zad, groupes facebook, manifestations...), présentant un danger pour la « *sûreté de l'État* », en particulier pour « *les intérêts fondamentaux de la Nation* ».

Ces nouvelles dispositions permettent le **fichage massif de militantes et militants politiques**, de leur entourage (dont leurs enfants mineurs), de leur état de santé, de leurs convictions philosophiques ou religieuses et de leurs opinions politiques (*et non plus seulement de leurs « activités » politiques ou religieuses*) ou encore de leurs activités sur les réseaux sociaux.

Avec un tel arsenal entre les mains du gouvernement nous ne pouvons qu'imaginer le pire des scénarios pour l'avenir, dans lequel la moindre velléité de contestation politique sera accusée de présenter **un danger pour la « sûreté de l'état »** ou pour « **les intérêts fondamentaux de la Nation** ».

Nos libertés s'amenuisent à mesure que la peur grandit et que la surveillance se généralise. Allons-nous docilement accepter d'être tous traités comme des suspects ? Jusques à quand vont-ils nous bâillonner et nous enfermer ?

Ce projet de loi menace nos libertés individuelles et collectives à toutes et à tous. Pas seulement celles des journalistes ou celles des militants et militantes politiques. Ce sont **la liberté d'expression et la liberté d'opinion** (idéologique, politique ou religieuse) qui sont menacées, de même que l'est notre droit à l'anonymat et à la vie privée.

Après la déclaration officielle de jeudi 10 décembre maintenant au moins **3 semaines de plus la fermeture des lieux culturels, comme des bars et restaurants** et annonçant **le couvre-feu** à 20 heures dès ce mardi, il est plus que temps d'aller dans la rue, de réagir avant que nous ne soyons plus en capacité de le faire.

Demain, manifester, ou ne serait-ce que manifester une opinion, sera-t-il encore possible ?

L'association Stop Mines 23 a pris l'initiative de déclarer le rassemblement* de samedi dernier car il semblait important pour un certain nombre d'entre nous à l'issue de la manifestation précédente de maintenir une mobilisation en Creuse contre ce projet de loi. Nous invitons les associations et collectifs creusois et creusois, quel que soit leur domaine d'action, à prendre position publiquement contre cette loi « sécurité globale », à déclarer des manifestations ou rassemblements en ce sens à la préfecture, et ce jusqu'à son abandon; pour la défense de nos libertés.

Pour la défense de nos libertés, faisons entendre nos voix !

TOUS LES SAMEDIS À 11 HEURES A GUÉRET.

* Les rassemblements et manifestations à caractère revendicatif déclarés en préfecture ne sont pas interdits ni par le confinement, ni par l'état d'urgence sanitaire. Nous pouvons manifester.

Signataires :

Stop Mines 23 (association de défense de l'environnement) ; Creuse Citron (journal de la Creuse libertaire) ; Le Trou des Combrailles (journal indépendant) ; Sang Conteste (groupe de musique) ; Jessica Gruel (chanteuse, Moutier d'Ahun) ; Le Théâtre d'or (compagnie Boussac-Bourg) ; Cécile Duval (comédienne Boussac-Bourg), Bruno Jouhet (comédien Boussac-Bourg), Marie Lopes (comédienne Boussac-Bourg) ; Via Sanchez (écrivaine, citoyenne) ; Jean-Paul Delanaud (citoyen libre) ; NPA ; SUD EDUCATION LIMOUSIN ; Attac 23